



« CHALLENGE BRETZEL » RÈGLEMENT 2019

Article n°1 : Dans le but de promouvoir la pratique du cyclisme chez les jeunes, les Comités Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin par l'intermédiaire de sa Commission des Écoles de Cyclisme organisent pendant la saison 2019 un challenge dénommé « CHALLENGE BRETZEL ».

Article n°2 : Ce challenge concerne les jeunes licenciés des Écoles de Cyclisme du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il se déroulera sur l'ensemble des épreuves du calendrier alsacien dont la liste est rappelée à l'article 4 ci-dessous.

Article n°3 : Le challenge s'adresse aux licencié(e)s des catégories Pré-Licenciés, Poussins, Pupilles et Benjamins.

Article n°4 : Les épreuves proposées sont les suivantes :

DATE	ORGANISATEUR	ÉPREUVE	CATÉGORIE
17 mars 2019	AC Erstein	10 ^{ème} GP d'Erstein	Course
6 avril 2019	MJC Buhl	GP de l'OMSC de Buhl	Concours
7 avril 2019	Schweighouse Sprinter Club	4 ^{ème} Prix Med'air	Concours
5 mai 2019	AS la Steigeoise	Concours « Chez les Welches »	Concours
8 mai 2019	VC Eckwersheim	Concours des jeunes	Concours
19 mai 2019	PE Haguenau	7 ^{ème} GP de la Ferme Adam	Concours
9 juin 2019	UC Vendenheim	28 ^{ème} GP des Jeunes	Concours
22 et 23 juin 2019	RT Val de Moder	Road Tour Val de Moder	Concours
6 juillet 2019	PE Haguenau	GP de la Ville de Haguenau	Course
21 juillet 2019	VC Nord Alsace	3 ^{ème} Critérium de Betschdorf	Course
1 ^{er} septembre 2019	AS la Steigeoise	2 ^{ème} Critérium de la ville de Sélestat	Course
8 septembre 2019	AC Erstein	1 ^{er} Critérium de la ville d'Erstein	Course
11 septembre 2019	VC Eckwersheim	Classement général Piste Jeunes Cartonnages	Concours

Article n°5 : Les classements seront effectués par la Commission Écoles de Cyclisme des Comités 67 et 68. Ils seront mis en ligne sur le site Internet du Comité dans la semaine qui suit chaque épreuve.

Pour chaque catégorie, seront désignés vainqueurs du challenge le meilleur garçon et la meilleure fille sur la base du cumul des points obtenus à partir :

- des 5 meilleurs concours,
- des 3 meilleures courses.

a. **Classement individuel** : les points attribués sont :

BARÈME CONCOURS			
Places	Points	Places	Points
1 ^{er}	70 pts	16 ^{ème}	30 pts
2 ^{ème}	64 pts	17 ^{ème}	28 pts
3 ^{ème}	60 pts	18 ^{ème}	26 pts
4 ^{ème}	56 pts	19 ^{ème}	24 pts
5 ^{ème}	52 pts	20 ^{ème}	22 pts
6 ^{ème}	50 pts	21 ^{ème}	20 pts
7 ^{ème}	48 pts	22 ^{ème}	18 pts
8 ^{ème}	46 pts	23 ^{ème}	16 pts
9 ^{ème}	44 pts	24 ^{ème}	14 pts
10 ^{ème}	42 pts	25 ^{ème}	12 pts
11 ^{ème}	40 pts	26 ^{ème}	10 pts
12 ^{ème}	38 pts	27 ^{ème}	8 pts
13 ^{ème}	36 pts	28 ^{ème}	6 pts
14 ^{ème}	34 pts	29 ^{ème}	4 pts
15 ^{ème}	32 pts	30 ^{ème} et +	2 pts

BARÈME COURSE			
Places	Points	Places	Points
1 ^{er}	35 pts	16 ^{ème}	15 pts
2 ^{ème}	32 pts	17 ^{ème}	14 pts
3 ^{ème}	30 pts	18 ^{ème}	13 pts
4 ^{ème}	28 pts	19 ^{ème}	12 pts
5 ^{ème}	26 pts	20 ^{ème}	11 pts
6 ^{ème}	25 pts	21 ^{ème}	10 pts
7 ^{ème}	24 pts	22 ^{ème}	9 pts
8 ^{ème}	23 pts	23 ^{ème}	8 pts
9 ^{ème}	22 pts	24 ^{ème}	7 pts
10 ^{ème}	21 pts	25 ^{ème}	6 pts
11 ^{ème}	20 pts	26 ^{ème}	5 pts
12 ^{ème}	19 pts	27 ^{ème}	4 pts
13 ^{ème}	18 pts	28 ^{ème}	3 pts
14 ^{ème}	17 pts	29 ^{ème}	2 pts
15 ^{ème}	16 pts	30 ^{ème} et +	1 pt

b. **Classement par équipe** : un classement par équipe sera réalisé à l'issue de la saison 2019 sur la base des résultats finaux individuels des catégories pré-licenciés, poussins, pupilles et benjamins, à partir des critères suivants :

- Prise en compte des 2 meilleurs par catégorie pour chaque club,
- Un participant par club au minimum par catégorie,
- Dans le cas d'un seul participant par club dans une catégorie, attribution du nombre de points correspondant à la dernière place +1 en plus,
- Le nombre de points attribué à chaque participant correspond à la place en individuel.

Article n°6 : Récompenses

La remise des récompenses aura lieu lors des AG de chaque comité départemental :

- Récompenses au premier garçon et à la première fille de chaque catégorie ainsi qu'à l'équipe victorieuse.
- Il n'y aura pas de lots de compensation pour chaque participant.

Notes :

- a. Les classements seront placés sous le contrôle de la Commission Écoles du Cyclisme 67-68.
- b. Tout litige pouvant intervenir ponctuellement dans le cadre du Challenge sera traité essentiellement par la CEC à partir d'une demande écrite à son président.
- c. Le règlement FFC École de Cyclisme (titre IX) s'applique à toutes les épreuves.
- d. Lors des épreuves, chaque concurrent et/ou dirigeant devra respecter les directives de l'organisateur et des arbitres EV sous peine de pénalités.
- e. Le présent règlement, approuvé par la Commission EC 67-68 et entériné par la commission technique des Comités Départementaux FFC 67 et 68 sera mis en ligne sur le site du Comité de chaque département.